

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 7 février 2022 à 19 h 48. La séance est tenue à huis clos en raison des mesures sanitaires.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.  
M. Alain Thibault, directeur général est aussi présent.

### 1. Mot de bienvenue

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-02-16

Il est proposé par René Roberge, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

### 3. ADMINISTRATION

#### 3.1 Procès-verbaux

2022-02-17

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Frédéric Gagné et résolu unanimement que les procès-verbaux du 10 et 24 janvier 2022, sont adoptés tel que rédigés.

Adopté

#### 3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2022-02-18

Il est proposé par Michel Imbeault appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10489 à 10538	137 698.76\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3533 à 3547	11 958.89\$
SALAIRES ÉLUS (26 Déc au 29 janv )	3 809.04\$
SALAIRES INCENDIE (26 Déc au 29 janv )	8 283.37\$
SALAIRES EMPLOYÉS (26 Déc au 29 janv )	38 192.71\$
<b>TOTAL</b>	<b>199 942.77\$</b>

Adopté

#### 3.3 Dépôt des États financiers au 31 janvier 2022

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 31 janvier 2022.

### **3.4 Embauche du directeur général adjoint**

2022-02-19

Il est proposé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder à l'embauche de Monsieur Joël Charest au poste de directeur général adjoint de la Municipalité du Village de Price et de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans le cadre de l'entente de coopération intermunicipale.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Alain Thibault, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail du directeur général adjoint et tout document utile à cette fin.

### **3.5 Avis de motion et présentation du règlement numéro 2022-390 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Marie-Renée Savard, conseillère donne avis de motion que le règlement numéro 2022-390 sera adopté à une séance ultérieure et présente le projet de règlement numéro 2022-390 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Village de Price.

### **3.6 Entente avec la Ville de Mont-Joli relative à l'entretien du trottoir sur le chemin de Price**

2022-02-20

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la conclusion d'une entente de service avec la Ville de Mont-Joli relativement au déneigement et à l'entretien du trottoir de la Ville de Mont-Joli aux limites de la Municipalité de Price pour la saison hivernale 2022. Le directeur général est autorisé à signer l'entente avec la ville de Mont-Joli.

### **3.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Monsieur Alain Thibault dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### **3.8 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité** Conformément à l'article 1022 du Code municipal, Monsieur Alain Thibault dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

### **3.9 Nomination des signataires au compte de la Municipalité**

2022-02-21

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Michel Imbeault et résolu que le maire M. Bruno Paradis et le directeur général M. Alain Thibault soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse Desjardins. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le directeur général exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux.

Il est également résolu de nommer M. Bruno Paradis, maire, Mme Nancy Banville, mairesse suppléante, M. Alain Thibault, directeur général et M. Joël Charest, directeur général adjoint à titre de signataires au compte de la Municipalité.

### **3.10 Administrateur principal AccèsD Affaires**

2022-02-22

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par René Roberge et résolu que Monsieur Alain Thibault directeur général soit nommé administrateur principal au compte Accès D Affaires et soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tel que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de la Municipalité, et à en accepter les conditions d'utilisation.

### **3.11 Audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier**

Monsieur Alain Thibault informe les membres du conseil municipal que la Commission municipale du Québec procède actuellement à une mission d'audit portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Cet audit fera l'objet d'un rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission.

### **3.12 Renouvellement assurance collective / SunLife**

2022-02-23

Il est proposé par Frédéric Gagné appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de couverture en assurance collective pour les employés municipaux de la part de SunLife, et ce à un taux négocié de +4.62% du taux actuel. Et autorise le directeur général à signer l'entente.

### **3.13 Terminaison d'emploi – Martin Normand**

2022-02-24

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Michel Imbeault et résolu de confirmer la fin d'emploi de Monsieur Martin Normand dans le cadre de son mandat d'appui à la direction générale en date du 29 janvier 2022.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Contribution à la Croix-Rouge**

2022-02-25

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu d'autoriser le versement d'un montant de 298,18 \$ à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de l'entente de services aux sinistrés couvrant la période de février 2022 à janvier 2023.

Adopté

### **4.2 Test de débit en vue de la construction d'une nouvelle caserne**

2022-02-26

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Projct inc. pour effectuer un test de débit d'eau sur la borne fontaine qui fait face à l'emplacement de la nouvelle caserne municipale et d'accepter la soumission au montant de 750 \$, plus taxes, à cet effet.

Adopté

### **4.3 Travaux d'arpentage sur le terrain de la nouvelle caserne**

2022-02-27

Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu de mandater l'arpenteur Claude Vézina pour la préparation d'un plan topographique relatif au projet de construction d'une nouvelle caserne de pompier située sur le lot 6 264 552 du Cadastre du Québec et d'accepter la soumission au 1 975 \$, plus taxes, telle que soumise.

Adopté

### **4.4 Étude géotechnique pour la construction d'une nouvelle caserne**

2022-02-28

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu de mandater la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (L.E.R inc.) pour la réalisation d'un forage, de quatre puits d'exploration, d'essais de laboratoire et la préparation d'un rapport géotechnique dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne incendie et d'accepter l'offre de service professionnel présentée par L.E.R inc. au montant de 9 414,73 \$, taxes incluses.

Adopté

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **5.1 Travaux d'entretien et de modifications au garage municipal**

2022-02-29

Il est proposé par Marie-René Savard, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Construction Stéphane Côté au montant de 2 311 \$, taxes incluses, pour le retrait du puit de lumière actuel, des travaux d'étanchéité et de stabilité ainsi que l'inspection du revêtement extérieur actuel du garage municipal.

Adopté

### **5.2 Mesure d'accumulation de boues aux étangs aérés**

2022-02-30

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de services professionnels d'Écho-tech H<sub>2</sub>O – Nordikeau pour réaliser la mesure d'accumulation de boues à l'étang numéro un au montant de 1 350 \$, plus taxes.

Adopté

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Soutien à la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre**

2022-02-31

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 50\$ pour soutenir la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre de La Mitis.

Adopté

### **6.2 Modification au plan d'urbanisme et règlement de zonage**

2022-02-32

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le service de l'aménagement de la MRC de La Mitis pour effectuer les modifications au plan d'urbanisme, au règlement de zonage, au règlement de lotissement ainsi qu'au règlement de construction de la Municipalité du Village de Price spécifiées à l'offre de service transmise par M. Gabriel Dumont.

Adopté

### **6.3 Demande de dérogation mineure / 10 Place des Pionniers**

2022-02-33

Demande de dérogation mineure concernant l'article 7.5 du *Règlement de zonage* numéro 317 afin :

D'autoriser la construction d'un garage privé isolé complémentaire à un usage résidentiel d'une hauteur totale de 7.32 mètres contrairement à la réglementation

qui prévoit une hauteur totale maximale de 6.1 mètres pour un garage privé isolé complémentaire à un usage résidentiel.

- Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Considérant que** l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;
- Considérant que** la demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure ;
- Considérant que** toute personne intéressée était invitée à se faire entendre et à transmettre ses observations sur la présente demande ;
- Considérant que** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure pour un garage privé isolé complémentaire à un usage résidentiel d'une hauteur totale de 6.71 mètres de hauteur contrairement aux 7.32 mètres demandé par le requérant.

Adopté

#### **6.4 Embauche d'un agent de vitalisation pour les municipalités de Price et Saint-Joseph-de-Lepage**

2022-02-34

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer l'embauche de Monsieur Steven McDonald au poste d'agent de vitalisation en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités de Price et de Saint-Joseph-de-Lepage et d'autoriser la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage à signer, pour et au nom des deux municipalités, le contrat de travail de l'agent de vitalisation.

Adopté

### **7. LOISIRS ET CULTURE**

#### **7.1 Réservation du terrain de balle**

2022-02-35

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Frédéric Gagné et résolu d'accepter la demande de la ligue de balle mixte de Price pour la réservation du terrain de balle au parc Albert-Dupont les lundis, mercredi et dimanches de 19 h à 22 h 30, du 23 mai au 7 septembre 2022.

Adopté

## **7.2 Offre de services professionnels en structure pour le bloc sanitaire**

2022-02-36

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater TR3E Experts-conseils inc pour la réalisation d'un devis de performance pour les spécifications de la structure dans le cadre du projet de construction d'un bloc sanitaire et d'un vestiaire au montant de 1 100 \$, plus taxes.

Adopté

## **7.3 Étude géotechnique pour le parc municipal**

2022-02-37

Il est proposé par René Roberge, appuyé par Michel Imbeault et adopté à l'unanimité de mandater la firme Services-conseils Aqua Ingenium Inc pour la réalisation d'une étude géotechnique et de risque de mouvement de terrain pour le parc municipal aux abords de la rue William-Evan-Price et d'accepter l'offre de services professionnels transmise par Thomas Thibault, ingénieur, au montant de 17 960 \$, plus taxes.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS**

### **9. Levée de l'assemblée :**

Lévesque propose la levée de l'assemblée à 8h05.

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis, maire

\_\_\_\_\_  
Alain Thibault, directeur général

### **Attestation :**

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bruno Paradis, maire